

Le vingt-et-un octobre deux mille dix-neuf à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

Objet :
Tarif du service municipal des études surveillées – Année scolaire 2019/2020

Délibération n° 2019.10.21.088

Rapporteur : Aline FOLTRAN

Il est exposé aux membres de l'assemblée qu'il convient de reconduire le service municipal des études surveillées pour l'année 2019/2020 dans les écoles élémentaires à compter du 1^{er} octobre 2019 (deux à trois soirs par semaine de 16h15 à 17h15), sous réserve de la constitution de groupes de 20 élèves minimum par école et de professeurs de l'Education Nationale volontaires pour les encadrer.

L'inscription au service municipal des études surveillées vaut pour un trimestre et tout trimestre commencé est dû.

Considérant que les tarifs n'ont pas évolué depuis 2014, il est proposé de réactualiser le tarif de 12 € mensuel par élève à 13 € mensuel par élève pour l'année scolaire 2019/2020.

Il est proposé d'adopter le nouveau tarif de ce service municipal.

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- d'adopter le tarif de ce service municipal à 13 € mensuel par élève pour l'année scolaire 2019/2020.

Voté à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Au registre sont les signatures

Michel ROUGÉ
Maire



Membres en exercice : 29
Membres présents : 23
Représentés : 6
Absents : 0
Absents excusés : 0

Date convocation et
affichage : 15/10/2019

Acte rendu exécutoire après
- dépôt en Préfecture
- publication ou notification

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Aline FOLTRAN, Gilles LACOMBE, Patricia PARADIS, Pascal PAQUELET, André PUYO, Tanguy THEBLINE, Martine BALANSA, Pascal AGULHON, Bernadette CELY, Jean-François NARDUCCI, Marie-Claude FARCY, Véronique HUC, Jean-Luc GALY, Elia LOUBET, André CANOURGUES, Eric FIORE, Isabelle BESSIERES, Georges DENEUVILLE, Georges TRESCASES, Thierry BOUYSSOU, Régis MONTFORT, Sylvie RIBEIRO.

Étaient représentés (es) : Thierry MORENO (Pouvoir à M. ROUGÉ), Sylvie CANZIAN (Pouvoir à B. CELY), Caroline LITT (Pouvoir à J-L GALY), Natacha MARCHIPONT (pouvoir à G. LACOMBE), Dominique PIUSSAN (Pouvoir à S. RIBEIRO) François VIOLAC (Pouvoir à G. TRESCASES).

Secrétaire de séance : Patricia PARADIS